

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1939

présenté par

M. Benoit, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Riester, Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villiers et M. Zumkeller

ARTICLE 5 QUATER

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« 1°*bis* Le même alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Il évalue la pertinence des indicateurs mentionnés à l'avant-dernier alinéa du II de l'article L. 631-24. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le rôle de l'OFPM en lui donnant la possibilité d'évaluer les indicateurs. Il s'agit d'une précision, à coût constant, l'OFPM ayant déjà la mission d'étudier les coûts de production au stade de la production agricole.